

FAITES LE SAVOIR

Crédit immobilier : le drame !

■ La crise qui vient de frapper tous ces américains qui ont dû vendre leur maison pour éponger leurs dettes nous a laissé perplexe. Une telle chose était-elle possible en France ?

Regardons ce qui arrive à nombre de nos concitoyens. Beaucoup d'entre eux ont souscrit des prêts à taux variable pour rembourser leur logement. Pourquoi à taux variable ? Au départ, le taux d'intérêt est souvent plus faible et, de plus, il peut baisser en cours de remboursement. Naïfs ou trop optimistes ? Ensuite, un prêt à taux variable est, en principe, remboursable par anticipation sans pénalité. Autre avantage, les mensualités sont fixes dans l'immédiat, puis modulables par la suite, c'est-à-dire qu'elles pourront augmenter ou diminuer en fonction des revenus futurs de l'emprunteur.

Or, que se passe-t-il en ce moment ? Les taux montent. Le moyen « d'éponger » cette augmentation est d'allonger la durée de remboursement. Pour un prêt souscrit pour 30 ans, le prêteur permet d'aller par exemple jusqu'à 33 ans. Mais, à la fin de cette durée le prêt devra être entièrement soldé. Si le taux augmente trop, cet allongement ne suffira pas et la mensualité va obligatoirement augmenter si cela est prévu dans le contrat. Vous savez, la petite ligne que vous n'aviez pas lue !

Mais il y a pire. Le prêteur allonge la durée du remboursement sans augmenter les mensualités dans l'immédiat, mais seulement au cours des dernières années et même, dans certains cas, l'emprunt sera soldé par la dernière mensualité.

On est dans le même processus que pour le crédit permanent, celui que l'on connaît par le terme, ô combien évocateur, de « crédit revolving ».

La mensualité n'augmente pas alors que le taux d'intérêt, lui, augmente et même si fortement que le montant de la mensualité ne couvre pas la totalité des intérêts dus. Non seulement vous ne remboursez pas un sou du capital emprunté, mais, au contraire, votre dette augmente chaque jour ! Sur l'échéancier envoyé par le prêteur, la colonne correspondant au capital remboursé est indiquée en « négatif ». Dans 30 ou 33 ans, lorsqu'il vous faudra solder en quelques mois, votre emprunt, la somme à rembourser sera supérieur au capital emprunté à l'origine !

Comment faire alors ? Emprunter à nouveau ? Encore faudrait-il que votre âge vous le permette. Donc on vendra votre maison et vous vous retrouverez à la rue.

Ufc Que Choisir de Rennes

A noter : un nouveau livret de présentation de la Mce et de ses associations vient de sortir. N'hésitez pas à nous le demander.

INFOS

AVRIL - MAI - JUIN 2008

édito

La Mce fait son bilan 2007

• 2007 a été une année de pleine activité pour notre Maison : qu'il s'agisse de projets collectifs ou d'actions en cours, que l'on parle de chiffres de fréquentation ou que l'on regarde du côté des acteurs au quotidien - bénévoles, équipe salariée -, tout se conjugue pour exprimer le dynamisme de notre structure et de ses associations.

En premier lieu, il faut souligner le développement de notre structure. Celui-ci se traduit tout d'abord par l'accueil, en mars dernier, d'une **nouvelle association : Rayons d'action**. C'est la 17^{ème} association adhérente de la Mce.

Ensuite, il faut parler de l'accroissement de nos activités, et tout particulièrement de la **consolidation du service régional de conseil juridique et de formation**. Avec un bilan éloquent - plus de 500 consultations juridiques, 172 bénéficiaires des formations sur les 4 départements bretons -, nous savons aujourd'hui que nous avons eu raison de répondre à la demande des associations et de l'Etat.

Au titre des missions nouvelles pour 2007, il faut aussi noter la mission confiée par la Région Bretagne pour **l'extension de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source »**. Cette mission confirme l'accentuation de la dimension régionale de nos actions, déjà affirmée avec le lancement en avril du 6^{ème} programme régional Eau et pesticides, ou la poursuite de l'inventaire régional des arbres remarquables.

Cette augmentation du volume de nos activités est créatrice d'emplois : 4 nouvelles embauches sont venues compléter notre équipe cette année.

Ce foisonnement d'activités atteste que, loin d'être un simple lieu d'hébergement d'associations, **la Mce est avant tout un espace de vie collective dans lequel chacun** - association, bénévole, salarié - peut trouver sa place au service d'un projet commun, et dans le cadre d'actions collectives. En témoignent, cette année encore, les nombreuses productions issues des groupes de travail inter associatifs : 2 nouveaux livrets (sur l'eau et les services aux personnes âgées), une nouvelle exposition et une fiche d'information sur la pollution de l'air intérieur, de multiples rééditions de livrets et de fiches d'information du public...

Notre association remplit ainsi pleinement son rôle de coordination d'actions inter associatives et de sensibilisation de la population dans tous les domaines de la consommation, de l'environnement et du cadre de vie.



Loïc Alliaume
Président

Faites le pari de vous

Le vélo, simple outil de loisir ? C'est ce que Stéphanie avait toujours pensé jusqu'à ce qu'elle découvre les multiples raisons de sortir son vélo du garage pour autre chose que la promenade dominicale en forêt !

Ce qui a poussé cette mère de famille à utiliser le vélo comme moyen de transport quotidien ? Les arguments qui l'ont convaincue sont nombreux mais c'est surtout les effets de la pratique du vélo qui en ont fait une adepte.



■ Le 23 juin 2005, le journal régional annonce dans la soirée que la Bretagne a connu ce jour un pic de pollution d'une gravité jusque là inégalée. Les services d'Air Breizh lancent l'état d'alerte et préconisent une journée sans voiture.

Pour Stéphanie, c'est le début d'une longue histoire d'amour avec son vélo. Elle sait déjà que l'air des villes est de plus en plus pollué par le trafic routier. Les journaux télévisés ont déjà parlé de ces pics de pollution qui ont des conséquences graves sur la santé, notamment celle des enfants, plus fragiles.

Elle sait qu'en se rendant en voiture sur son lieu de travail qui ne se trouve pourtant qu'à 5 kilomètres, elle produit 500 kg de CO₂ !! A l'échelle d'une ville comme Rennes, les tonnes de CO₂ ainsi produites par les trajets quotidiens des habitants représentent des dégâts colossaux !

C'est la raison pour laquelle ce 24 juin 2005, **elle décide de prendre son vélo pour effectuer ce petit trajet jusqu'à son bureau.** En effet, un vélo ne produit pas de gaz à effet de serre, pas plus qu'il n'utilise une de ces ressources bientôt rares dont un véhicule a besoin pour se déplacer.

Et il ne s'agit là que du sommet de l'iceberg ! **Découvrez vous aussi les avantages du vélo !...**

Le vélo c'est la santé !

■ Jusque-là, pour venir à bout de ses kilos superflus, Stéphanie avait toujours eu recours aux services coûteux des salles de sport. Avec le vélo, elle a remplacé efficacement tous ses cours de fitness et a retrouvé la ligne ! Faire du vélo est en effet **un sport doux qui peut être pratiqué tous les jours** sans que des douleurs ne se fassent sentir. Il permet un travail en profondeur puisqu'il développe l'endurance cardiaque. Il est également bénéfique pour les jambes qu'il ne se contente pas seulement d'affiner de façon visible : il permet également de mieux oxygéner les muscles. De la pratique régulière du vélo résulte également une baisse significative du taux de cholestérol, de la glycémie, de l'hypertension artérielle et du risque de maladie cardio-vasculaire. Ça n'est pas pour rien que le plan nutrition santé vante les mérites du vélo. Il ne fait pas que réduire le stress : il a également des effets bénéfiques sur la santé !

Un peu d'air pur !

■ Vous pensiez être à l'abri des pollutions dans votre voiture ? Et bien non, **un cycliste respire beaucoup mieux qu'un conducteur !** Ça aussi, Stéphanie l'a appris par la pratique !

Tout d'abord, un cycliste ne reste pas coincé dans les embouteillages. Il reste donc moins longtemps bloqué dans les zones sensibles. De plus, les vélos sont au-dessus des pots d'échappement. Dans une voiture, en plus de rester coincé dans les bouchons sans pouvoir se faufiler, les trappes de ventilation se trouvent juste nez à nez avec le pot d'échappement de la voiture de devant ! Enfin, il ne faut pas oublier que l'automobiliste est également pollué par les composants de l'intérieur de son véhicule. Les composés organiques volatiles, les particules et les retardateurs de flammes issus des éléments de l'habitacle du véhicule polluent en effet l'air intérieur de votre voiture...

Ainsi, même si Stéphanie inhale plus d'air lorsqu'elle fait un effort pour pédaler, elle compense largement par le fait de ne pas être enfermée dans une voiture.

déplacer à vélo !

Toute la famille devient active !

■ Au vu de tout ce que le vélo lui a apporté, Stéphanie a très vite converti ses enfants à ce moyen de transport. Alors que dans la voiture, ils étaient passifs, lorsqu'ils l'accompagnent à vélo ils deviennent actifs et développent leur autonomie. Le vélo leur permet également de travailler leur sens de l'équilibre et leur endurance en plus de leur permettre de se dépenser. Ils apprennent également la citoyenneté, le code de la route et le sens des responsabilités. **Le vélo est donc un excellent outil pédagogique en plus d'être un exutoire à l'énergie parfois débordante des enfants !** Quant au mari de Stéphanie, il s'est lui aussi mis au vélo, mais pour des raisons différentes ! Lui qui n'aimait pas attendre le bus pas plus qu'il n'appréciait de se retrouver seul dans sa voiture a trouvé dans le vélo son moyen de locomotion idéal ! Le vélo lui correspond totalement. Il est entièrement libre de ses mouvements et **peut se rendre où il veut quand il veut**. Il aime également la **convivialité** du vélo qui lui permet d'être en contact direct avec son environnement : le soleil, les arbres, les passants et... les autres cyclistes !

Faites des économies !

■ Le prix de l'essence a beau grimper, le cycliste garde le sourire ! De plus, le vélo **coûte beaucoup moins cher** à l'achat et son entretien est dérisoire par rapport à l'entretien d'une voiture...

Stéphanie par exemple a appris qu'elle dépensait environ 1000 € par an en se rendant sur son lieu de travail en voiture ! Pour 5 km, c'était cher payé ! Au contraire, son vélo ne lui coûte qu'une cinquantaine d'euros en pneus et patins de frein par an ! C'est un "détail" qu'elle n'a pas négligé.

Arrivez toujours à l'heure...

■ Vous êtes pressé, alors vous pensez que le meilleur moyen d'arriver à l'heure est de prendre sa voiture. C'est aussi ce que Stéphanie pensait : la première fois qu'elle s'est rendue sur son lieu de travail à vélo, elle est donc partie 30 minutes en avance sur son horaire habituel ! Pour arriver... 30 minutes trop tôt !

Et oui ! La vitesse moyenne d'une voiture en ville est de 25km/h. Et en vélo ? A peine moins. Quelque soit l'heure, **vous prendrez toujours le même temps pour un même trajet**. Même en croisant des embouteillages ou des travaux... Vous serez donc **toujours à l'heure !**



Convaincus ?

■ Si vous n'êtes pas encore convaincus des bienfaits du vélo, écoutez notre dernier argument... Le silence ! Rappelez vous des publicités pour fenêtres qui vous isolent des bruits de la ville. En plus d'une pollution de l'air, les véhicules à moteur produisent également de la pollution sonore. En roulant à vélo, c'est aussi cette pollution que vous éliminerez !

Alors faites comme Stéphanie, et choisissez le vélo !

Sources : « La santé et l'environnement », Mairie de Paris. « Que Choisir », N° 391, Mars 2002. Atmospheric Environment N° 33, Janvier 1999.

Rapport Blain : « Risques et dangers pour la santé humaine de substances chimiques d'usage courant : éthers de glycol et polluants de l'air intérieur. Évaluation de l'expertise publique et des choix opérés »

Eco-calculateur : <http://www.tisseo.fr/ecocalculateur/>

Fête du vélo 2008

■ **Rendez-vous le 7 juin 2008 en centre ville de Rennes pour la grande fête du vélo. Différentes animations vous attendrons : gravage, initiation enfants, balades... plus de nombreuses surprises !**

Pour plus d'information, consultez le site Internet de Rayons d'Action : www.rayonsdaction.org

Contactez-nous : feteduvelo.rennes@gmail.com

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » fait des petits...



● Depuis 10 ans, les partenaires du **programme « Eau et pesticides, effets sur la santé et l'environnement »** mènent des campagnes pour sensibiliser le grand public aux techniques de jardinage sans pesticides. C'est dans ce cadre, que les associations de consommateurs et d'environnement ont perçu la nécessité de travailler avec les surfaces de vente afin qu'elles fassent évoluer leurs offres de produits et leurs conseils vers des techniques plus respectueuses de l'environnement.

Sous l'égide de la Drcrcf ⁽¹⁾, la Mce, Rennes Métropole, le Smpbr ⁽²⁾ et Jardiniers de France ont alors décidé de travailler avec les surfaces de vente. Ce travail a abouti à une charte nommée **« Jardiner au naturel, ça coule de source ! »**. Celle-ci prévoit une formation pour les vendeurs sur les techniques de jardinage sans pesticides, des supports de communication pour mettre en valeur les alternatives dans les magasins, une évolution du conseil des vendeurs vers le jardinage sans pesticides. Un travail de suivi, d'accompagnement et d'évaluation garantit la bonne marche de la charte dans les magasins.

En 2005, 25 jardinerie ont signé la charte sur le territoire de Rennes Métropole et de ses bassins d'alimentation en eau.

Médiatisation nationale et 1^{er} prix des éco-maires obligent, de nombreuses collectivités et associations nous ont contactés pour mettre en place cette même charte sur leur territoire.

Avec le soutien de la Région Bretagne, des 4 conseils généraux bretons, de l'Agence de l'eau et des services de l'État, la charte se régionalise peu à peu et se développe dans différents territoires avec les mêmes engagements, les mêmes supports de communication, les mêmes formations, les mêmes évaluations. La Mce a été désignée pour accompagner les différentes structures qui la mettent en place...

En 2007, Brest Métropole Océane et la Maison de la Bio du Finistère ont mis en place la charte sur le territoire du bassin versant de la Rade de Brest.

Ce printemps 2008, 3 nouveaux territoires se lancent :

- Douarnenez, le bassin versant du Ris et le syndicat des eaux du Goyen
- La vallée de l'Odet (Sivalodet-Quimper)
- Vitré Communauté et le bassin versant Vilaine Amont

Une quinzaine de collectivités bretonnes souhaitent à leur tour développer la charte sur leur territoire en 2009.

Aujourd'hui ce sont déjà 89 magasins qui se sont engagés à respecter les termes de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ».

Parallèlement, les associations poursuivent leurs demandes au niveau national, sur l'interdiction de vente des pesticides à usage amateurs dans les grandes surfaces alimentaires, la formation des vendeurs et la vente de pesticides derrière un comptoir.

Pour en savoir plus : www.jardinaunaturel.org

⁽¹⁾ Direction régionale de la concurrence, consommation et répression des fraudes

⁽²⁾ Syndicat mixte de production d'eau du bassin rennais

ÇA VIENT DE SORTIR



Protection, valorisation et entretien du bocage

Guide technique à l'usage des collectivités (Septembre 2007)

La Bretagne est caractérisée par un paysage bocager construit dès le Moyen-âge par et pour l'homme. Depuis les années 1950, ce bocage a été mis à mal par des remembrements successifs, malgré ses multiples fonctions agronomiques et environnementales. Aujourd'hui, il est nécessaire de reconstituer de façon pérenne ce paysage emblématique. Le guide technique **"Protection, valorisation et entretien du bocage"** d'Eau & Rivières de Bretagne apporte aux collectivités locales les clés juridiques et techniques afin d'en assurer une préservation efficace sur leurs territoires.

Contact : 02 99 30 49 94

SUR L'AGENDA

La Ligue pour la protection des oiseaux propose des sorties de découverte des oiseaux et de la nature. Quelques dates à noter :

En avril - Vendredi 18 : La nature la nuit à Bazouges-sous-Hédé - faune nocturne autour de l'étang - 20h30 parking du « Mille Club ».

Dimanche 20 : Parc de Piré-sur-seiche - Oiseaux du bocage 9h30 parking du site.

En mai - Dimanche 4 : La forêt de Fougères - Oiseaux forestiers : 9h au carrefour du Chênedet.

Dimanche 25 : Fête de la Nature aux Landes de Cojoux à Saint Just - Journée découverte des oiseaux à partir de 9h (sur réservation au 02.99.27.21.13 ou Ille-et-vilaine@lpo.fr).

En juin - Dimanche 1 : Le marais de Gannelde - Oiseaux des marais - 8h30, église de Chapelle de Brain

Vendredi 6 : La Chambre au Loup à Iffendic - sortie spéciale Engoulevant d'Europe - 20h30 au barrage de la Chambre aux Loups.

Dimanche 15 : Vélo'rnitho aux marais de Dol de Bretagne - sortie ornithologique à vélo (sur réservation au 02.99.27.21.13 ou Ille-et-vilaine@lpo.fr)

Samedi 28 : Pointe du Meinga à St-Coulomb - sortie crépusculaire - 21h sur le parking du site.

Pour connaître toutes les dates

<http://bretagne.lpo.fr>